

**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le : 30/04/02

**Séance du 26 avril 2002  
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général,  
Jean-Paul VOGEL

**PRESENCE**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 26 avril 2002 à 18 heures à l'amphithéâtre Régnier de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

**✚ Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commune de Boussières :**

Suite à un recensement complémentaire effectué en 2001 et approuvé par arrêté ministériel en date du 9 janvier 2002, la population municipale de la commune de Boussières est passée de 929 habitants à 1 000 habitants.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le conseil municipal de Boussières a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires.

Le Conseil de Communauté installe M. Bertrand ASTRIC comme délégué titulaire et Mme Isabelle VERNY comme déléguée suppléante de M. Michel POULET.

Commission n°1 : finances et personnel

§ R 1.1 - Tableau des emplois permanents :

La liste des emplois permanents est désormais la suivante :

	Cadres d'emplois, grades ou emplois	Catégorie	Nombre d'agents	Postes pourvus	Postes non pourvus
C A G B	Directeur général des services (Ingénieur en chef 1 <sup>ère</sup> catégorie) Directeur Général Adjoint des services (Attachés et directeurs territoriaux)	A	1	1	
	Ingénieurs territoriaux	A	5	4	1
	Attachés territoriaux	A	3	3	
	Technicien territorial	B	3	2	1
	Rédacteurs territoriaux	B	3	3	
	Adjoints administratifs territoriaux	C	4	3	1
	Agent administratif qualifié	C	1	1	
	Agents administratifs territoriaux	C	4	4	
	Agents d'entretien	C	2	2	
	En cours de recrutement : technicien ou rédacteur	B	1		1
	<b>Total CAGB</b>		<b>28</b>	<b>24</b>	<b>4</b>
S Y B E R T	Ingénieurs territoriaux	A	2	2	
	Techniciens territoriaux	B	2	1	1
	Agents administratifs	C	1	1	
	Agent technique principal	C	1	1	
	Agents techniques	C	1	1	
	Agents d'entretien	C	6	6	
	<b>Total SYBERT</b>		<b>13</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
	<b>Total Général</b>		<b>41</b>	<b>36</b>	<b>5</b>

Les agents relevant de contrats de droit public (9 personnes) sont les suivants :

	Fonctions	Catégorie	Echéance du contrat	Nombre d'agents
C A G B	Directeur du développement économique	A	20/05/2005	1
	Adjoint au Directeur du développement économique	A	07/02/2003	1
	Chargée de mission relations avec les élus	A	31/10/2004	1
	Chargée de communication	A	02/11/2004	1
	Animateur technique pour le tourisme, l'environnement, les équipements culturels et sportifs	A	28/02/2005	1

	Cadre d'exploitation	A	31/08/2004	1
	Assistant d'études prospectives transports	B	06/01/2005	1
	Assistant projet d'agglomération	B	28/02/2003	1
	Contrôleur	C	31/08/2004	1
<b>Total</b>				9

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la nouvelle liste des emplois permanents.

**↳ R 1.2.2 - Convention de prestations informatiques Ville de Besançon - C.A.G.B. :**

Le coût des prestations sera établi sur la base des montants ci-après :

Prestations	Unité	Montant en euros
- Assistance conseil ingénieur, attaché cadre A	Jour*	610
- Assistance dépannage - Technicien	Jour*	305
- Hébergement site intranet agglomération sur serveur ville	An	3049
- Hébergement site internet agglomération sur serveur ville	An	3049
- Hébergement sur serveur acheté par l'agglomération	An	2287
- Prestation de sauvegarde des serveurs, mise à niveau sécurité informatique	An	3049
- Fourniture accès internet pour 60 personnes	An	1829

\*Calcul au prorata du temps passé sur la base du compte-rendu d'activité.

Le dispositif de variation des prix sera décrit dans la convention.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la C.A.G.B. à signer la convention de prestations informatiques avec Monsieur le Maire de la Ville de Besançon sur la base des éléments déterminés ci-dessus.

**↳ R 1.2.3 - Calcul de la Dotation d'Initiative Economique :**

A la majorité qualifiée de 103 voix pour, 4 voix contre et 10 abstentions, le Conseil de Communauté valide la méthode de calcul présentée et approuve le montant de la DIE à verser à chaque commune pour l'année 2001.

**↳ R 1.2.4 - Remboursement des coûts de participation aux déchetteries des communes de Châtillon le Duc, Miserey Salines, Auxon-Dessous et Auxon-Dessus :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de rembourser les coûts de participations au SIDOM de Cussey sur l'Ognon payés par les communes de Châtillon le Duc, Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus et à prendre en charge financièrement la contribution SYBERT de la commune de Miserey Salines.

## Commission n°2 : économie

### ☞ R 2.1 - Etat d'avancement des réflexions sur l'aménagement de l'entrée Est - Intérêt communautaire du projet et études à lancer :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le périmètre de projet, ainsi que le principe de l'intérêt communautaire du projet afin de lancer les études de faisabilité et d'impact préalables à la création de ZAC
- autorise le Président à lancer toute procédure, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### ☞ R 2.2 - Etat d'avancement des réflexions sur l'aménagement de la ZAE de Marchaux-Chaufontaine :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le périmètre de projet de ZAD à instituer et le principe de relancer les études de faisabilité nécessaires à la création et à la réalisation de ZAC. Il autorise le Président à lancer toute procédure et démarche, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### ☞ R 2.3 - Syndicat Mixte LUMIERE - Transfert du réseau commun au bénéfice du syndicat - Terme de la convention de partenariat du réseau :

La première convention a pour objet de mettre fin à la convention de partenariat intervenue entre les neuf partenaires institutionnel (Ville de Besançon, Université, Centre Hospitalier Universitaire, Département du Doubs, Académie de Besançon, Ministère de la Défense, Conseil Régional de Franche-Comté, Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon). Ce document, dont le Syndicat Mixte ne sera pas signataire, pose également le principe du transfert au Syndicat Mixte du réseau commun.

La seconde convention, conclue entre les partenaires listés ci-dessus, d'une part, et le Syndicat Mixte LUMIERE d'autre part, a pour objet de préciser les modalités de remise des infrastructures au syndicat, ainsi que les conditions de son utilisation.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide ces projets de conventions.
- autorise le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à signer ces conventions.

### ☞ R 2.4 - Maison des Microtechniques - Information sur l'état d'avancement :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement du projet,
- valide les principes de réalisation,
- approuve la convention de mandat avec la SAIEMB,
- autorise le Président à lancer le concours de maîtrise d'œuvre et à solliciter l'ensemble des partenaires de ce projet.

**↳ R 2.5 - Maison des Microtechniques - composition du jury de concours :**

**1. Membres de la CAO :**

Titulaires

Jean-Louis FOUSSERET

Jean JOURDAIN

Gilbert GAVIGNET

Jacques THIEBAUT

Jean-Claude ROY

Béatrice FALCINELLA

M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

M. le Comptable du Trésor

Un représentant de l'Etat

Suppléants

Gabriel JANNIN

Richard SALA

Jean-Yves RENO

Raymond REYLE

Nicole DAHAN

Françoise FELLMANN

**2. Personnalités désignées :**

Vincent FUSTER : Vice-président de la CAGB délégué à l'économie

Jean-Paul VOGEL : Directeur Général des Services de la CAGB

**3. Personnes qualifiées :**

2 architectes désignés par l'ordre des architectes.

L'architecte du Conseil général

Daniel DROZ-VINCENT : architecte DPLG

A l'unanimité, le Conseil approuve la composition du jury de maîtrise d'œuvre.

**Commission n°3 : habitat**

**↳ R 3.1 - Nouveau Programme Local de l'Habitat : calendrier de la démarche, rencontres avec les partenaires et concertation avec les communes**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les propositions d'organisation de la démarche de concertation avec les partenaires et les élus des communes pour l'élaboration du nouveau PLH.

**↳ R 3.2 - Acquisitions foncières :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- modifie l'inscription budgétaire portée au BP 2002 et inscrit 152 000 € en investissement au compte budgétaire 21

- soutient l'acquisition foncière des communes de la Périphérie par l'achat de terrains dans le cadre d'opérations intégrant du logement locatif à loyer modéré.

### ↳ R 3.3 - Créations de logements sociaux - information de la décision du Bureau

Dossier en financement PLUS

#### **1 dossier de subventions a été soumis en Bureau**

1 SAIEMB : 2 PLUS - 11 - 13, rue de Bourgogne à Besançon - 3 048,98 € (20 000 F)

N.B. Il s'agit de travaux d'amélioration de deux logements situés dans un immeuble de 84 logements en quartier Zone Urbaine Sensible à Planoise.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'attribution de cette subvention par le Bureau.

### ↳ R 3.4 - Conférence intercommunale du Logement - Information :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du compte rendu de la CIL du 15 mars 2002 et invite les communes à nommer un représentant à la CIL.

### ↳ R 3.5 - Action en faveur du parc locatif privé à vocation sociale :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les orientations proposées en faveur du parc locatif privé à vocation sociale (PSI et PLI).

## *Commission n°4 : transport et déplacements*

### ↳ R 4.1 - Aménagement du pôle d'échanges TEMIS

Le pôle d'échanges Ledoux va être réalisé sur le Chemin des Montboucons, près du Lycée Ledoux, dans la zone d'activité TEMIS.

Deux variantes d'aménagement ont été réalisées sur la base d'un programme prenant en compte :

- le stationnement de 18 cars périurbains,
- la réalisation d'un site propre de bus pour les lignes urbaines
- les cheminements piétons et deux-roues sécurisés
- l'accessibilité à la zone pour les voitures particulières et les poids-lourds

Ce pôle d'échanges doit s'intégrer au mieux dans le contexte urbain de la zone d'activités TEMIS.

Les variantes ont été présentées à un groupe de pilotage composé de représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de TEMIS, de la Ville de Besançon (services techniques) et de la SEDD, ainsi qu'en Bureau de la C.A.G.B.. Toutes ces instances ont retenu la variante qui propose une répartition symétrique des voies en site propre de bus, des espaces de stationnement des cars périurbains (18 à 20 emplacements) et de voies pour les voitures particulières de part et d'autre d'un quai central.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ce projet de variante du pôle d'échanges TEMIS.

#### **↳ R 4.2 - Intermodalité tarifaire avec le réseau ferroviaire :**

La restructuration du réseau à la rentrée de septembre 2002 implique le développement de l'intermodalité entre le réseau de transports collectifs routiers de l'agglomération et le réseau ferroviaire.

En relation avec les services de la Ctb, du Conseil Régional et de la SNCF, un scénario technique a été élaboré pour permettre la mise en œuvre de cette tarification intermodale dès septembre 2002. Ce scénario sera complété ultérieurement par un volet financier visant à définir précisément les modalités de péréquation financière entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la SNCF.

Le titre « unique » devra être envisagé comme différencié entre les deux réseaux (« deux titres uniques ») donnant droit à l'intermodalité selon des conditions légèrement distinctes :

- un titre C.A.G.B. limité au seul périmètre de l'agglomération permettant l'accès indifférencié au réseau ferroviaire ou routier de l'agglomération dans les limites du périmètre de transports urbains (57 communes) ;
- un titre régional permettant l'intermodalité entre le réseau d'agglomération et le réseau ferroviaire dès que l'origine ou la destination du voyage se situe hors de notre périmètre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le scénario proposé pour la mise en œuvre de l'intermodalité tarifaire.

#### **↳ R 4.3 - Marché - fourniture de films pour girouettes :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise l'engagement d'une procédure de consultation, selon les dispositions du code des marchés publics, liée à l'acquisition de films pour girouettes,
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise le Président à chercher des subventions relatives à l'acquisition de ces équipements et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

### **Commission n°5 : Aménagement de l'espace**

#### **↳ R 5.1 - Association aux démarches des Plans Locaux d'Urbanisme :**

Le 13 décembre 2000, la Loi SRU a apporté de profondes modifications en matière de documents de planification notamment concernant les Plans Locaux d'Urbanisme.

L'article L 123-6 du Code de l'urbanisme précise que la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme doit être notifiée notamment aux représentants de l'Autorité Organisatrice des Transports, à savoir la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

A ce titre, la C.A.G.B. pourra être associée à l'élaboration des PLU et émettre un avis se rattachant aux problématiques liées aux transports.

Or certains thèmes abordés dans ces documents peuvent intégrer des enjeux d'intérêt communautaire dépassant sa compétence en matière de transports.

Par conséquent, à l'unanimité, le Conseil de Communauté confie cette mission à la Commission n°5 en liaison avec l'AUDAB et charge également la Commission n°5 du suivi.

### Commission n°7 : Voirie et stationnement

#### ↳ R 7.1 - Voirie et parc de stationnement d'intérêt communautaire « Pôles d'échanges et parcs relais » :

Par anticipation à une définition plus globale de l'intérêt communautaire en matière de voirie et stationnement, le Conseil de Communauté déclare d'intérêt communautaire :

- les voiries communales supportant les pôles d'échanges liés aux déplacements des transports en commun de l'agglomération.
- les parcs relais lorsqu'ils assurent l'interface entre les voies desservant l'agglomération et le réseau de transport urbain et péri urbain. De par leur localisation, leur accès et le cas échéant les services offerts, ils répondent aux orientations recherchées en matière de réduction du trafic, de désencombrement des espaces publics et de limitation des pollutions atmosphériques et sonores.

### Commission n°9 : Equipements culturels et sportifs

#### ↳ R 9.1 - Attribution d'une subvention à l'association A.M.I.C.A.L.E. pour l'organisation d'une randonnée VTT le 28 avril 2002 :

A l'unanimité moins une voix contre et une abstention, le Conseil de Communauté valide l'attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 660 € prélevée sur la ligne de dépenses imprévues de fonctionnement et affectée sur le compte 6574.40 « subvention de fonctionnement à des personnes privées ».

### Questions diverses

#### ↳ R 12.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil :

Par délibération en date du 20 avril 2001, le Conseil de Communauté a donné délégation au Président pour un certain nombre d'attribution.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions ci-dessous :

#### Marchés sans formalité préalable passés par le Président

⇒ Etude sur 10 années de construction de maisons individuelles

Titulaire : SARL CARON MARKETING

Montant : 7 293,16 € T.T.C.

⇒ Etude de faisabilité pour l'embranchement ferroviaire de la plateforme de Chemaudin

Titulaire : SNCF

Montant : 17 532 € H.T.

⇒ Etude de faisabilité de la plateforme industrielle de Chemaudin

Titulaire : D.D.E.

Montant : 14 854,32 € T.T.C.

⇒ Etude Doubs navigable

Titulaire : ACEIF

Montant : 54 547,72 € T.T.C.

⇒ Acquisition logiciel marché

Titulaire : SIS

Montant : 36 612,93 € T.T.C.

⇒ Location de deux photocopieurs pour trois ans

Titulaire : BUROCOM

Montant : 56 431,36 € H.T. hors maintenance

**☛ R 12.3 - Précisions sur le fonctionnement des commissions :**

Le Conseil de Communauté prend connaissance des différents points présentés.

**☛ R 12.4 - Convention de mise à disposition d'une salle de réunion à l'APEC**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les termes de la convention et autorise le Président à la signer.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 133

**Etaient présents :** AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Danièle DE SEDE (suppléante de Joël ROY) - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Alexandre CHIRIER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Frédérique MOZER, Danièle POISSENOT, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE, Danièle TETU, Corinne TISSIER - BEURE : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX, Gilbert CANILLO - CHADEFONTAINE : Alain CUCHE - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENOUD - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Jean-Louis BAULIEU (suppléant de Claude PREIONI), Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER (déléguée suppléante) - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Louis MENETRIER (suppléant de Dominique MAILLOT) - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MISEREY-SALINES : Jean-Claude GUILLET (suppléant de Marcel FELT), Ada LEUCI (suppléant de Denis JOLY) - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Brigitte TAVERNIER (suppléante de Marcel COTTINY), Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PIREY : Robert STEPOURJINE, Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - PUGEY : Jean-François HUMBERT (suppléant de Marie-Noëlle CAMBIER) - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELE : Pierre DAGON-LARTOT - SAONE : Bernard GUYON - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

**Etaient absents :** AUDEUX : Christian SANCHEZ - AUXON - DESSOUS : Jacques CANAL - BESANÇON : Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Jean-Loup COLY, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Bruno LEGEARD, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Safia N'MINEJ, Jacqueline PANIER, Marcel POUCHARD, Françoise PRESSE, Catherine PUGET, Nicole WEINMAN - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - SAONE : Christelle PETITJEAN - THISE : Claude BULLY

**Secrétaire de séance :** Karine GEIGER

**Procuration de vote :**

**Mandants :** Yves-Michel DAHOUI ; Jean-Loup COLY ; Béatrice FALCINELLA ; Françoise FELLMANN ; Jean-Jacques DEMONET ; Françoise PRESSE ; Nicole WEINMAN ; Martine BULTOT ; Jacques CANAL ; Patrick BONTEMPS ; Marie-Marguerite DUFAY ; Marcel POUCHARD ; Annie MENETRIER ; Emmanuel DUMONT ; Bruno MEDJALDI ; Jacqueline PANIER ; Safia N'MINEJ ; Jean ROSSELOT (à partir de 20 h) ; Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de 20 h 30) ; Pierre CONTOZ (à partir de 21 h)

**Mandataires :** Jean-Claude ROY ; Denis BAUD ; Joëlle SCHIRRE ; Jean-Louis FOUSSERET ; Abdel GHEZALI ; Corinne TISSIER ; Pascal BONNET ; Marie-Odile CRABBE-DIAWARA ; Jacques THIEBAUT ; Jean-Claude CHEVAILLER ; Danièle TETU ; Bernard LAMBERT ; Christophe LIME ; Vincent FUSTER ; Michel ROIGNOT ; Lucille LAMY ; Danièle POISSENOT ; Françoise BRANGET (à partir de 20 h) ; Michel LOYAT (à partir de 20 h 30) ; Jean-Marie VERNET (à partir de 21 h)